

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC165

présenté par

Mme Thomin, M. Echaniz, M. Bertrand Petit, M. Delautrette et Mme Rouaux

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les politiques d'orientation et de formation en matière agricole contribuent à la préservation et à la promotion des filières, des savoir-faire territoriaux et des productions emblématiques locales par et auprès des futurs agriculteurs en formation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à introduire un objectif de préservation de la diversité des filières et pratiques et productions agricoles françaises par la politique d'orientation et de formation.

La diversité des filières de l'agriculture française constitue le fondement de sa richesse et constitue un patrimoine rural, paysager et alimentaire à défendre.